



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs naturels

Question écrite n° 53984

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur les effectifs salariés des parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il souhaiterait connaître d'une part, le nombre de salariés que compte chacun des parcs régionaux de la région PACA et, d'autre part, le statut de ces salariés ainsi que le type de contrats dans le cadre desquels ils sont recrutés.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux effectifs salariés des parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et à leurs statuts. La fédération des parcs naturels régionaux de France a lancé une enquête exhaustive et qualitative sur ces sujets en janvier 2005 auprès de l'ensemble des parcs naturels régionaux. Les résultats et leur analyse seront disponibles en juin. Toutefois, le tableau ci-dessous répond à la présente question.

Statuts des personnels	PARC NATUREL REGIONAL				
	Effectifs salariés des parcs naturels régionaux de PACA	Camargue	Lubéron	Queyras	Verdon
Titulaire de la fonction publique territoriale	36	0	24	6	6
Contractuel à durée indéterminée	7	1	4	2	0
Contractuel à durée déterminée	69	31	15	12	11
Emploi jeune ou aidé	9	0	5	2	2
Mise à disposition par un autre organisme	3	2	0	0	1
Effectifs totaux salariés	124	34	48	22	20

Les contrats peuvent être de droit public ou de droit privé selon les statuts du syndicat mixte de gestion du parc.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53984

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10144

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3773